



>> nécessité de la mise en place d'une stratégie européenne pour la mobilité urbaine prenant en compte l'accessibilité et l'efficacité des transports urbains, la qualité de vie et le respect de l'environnement.

AXES DE RÉFLEXION DU LIVRE VERT

- pour des villes fluides et moins polluées
- pour des transports plus intelligents
- pour des transports urbains accessibles, sûrs et sécurisants

[HTTP://EC.EUROPA.EU/TRANSPORT/CLEAN/GREEN_PAPER_URBAN_TRANSPORT/INDEX_EN.HTM](http://ec.europa.eu/transport/clean/green_paper_urban_transport/index_en.htm)

En partenariat avec : **Métropole Rhin-Rhône**

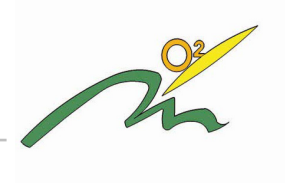




- **Pour garantir aux citoyens européens une meilleure qualité de vie**
 - Pour faciliter le **développement économique** des villes
 - Pour respecter l'environnement, pour le **développement durable**
- **Les problèmes sont locaux mais les impacts globaux:**
Une coopération à l'échelon européen est devenue nécessaire.
- **Il n'existe pas de solution unique**, une approche intégrée est indispensable par : l'innovation technologique, le développement de systèmes de transport propres, sûrs et intelligents, des mesures d'incitation économique ainsi que des amendements à la législation.
- **Le Livre vert explore comment l'UE peut valoriser** les actions prises aux niveaux local, régional et national.



- **La congestion**
 - coûte 1% du PIB annuel
- **La consommation énergétique**
 - est dominée par le pétrole utilisé dans l'essence consommée par les transports
- **Le réchauffement climatique**
 - 40% des émissions de CO² proviennent des transports urbains
- **Les enjeux de la santé**
 - pollution de l'air et problèmes de bruit
- **La sûreté urbaine et la sécurité**
 - 2/3 d'accidents de la route et 1/3 des accidents mortels ont lieu en ville



- **Des villes et agglomérations mobiles et fluides**
- **Des villes et agglomérations plus vertes**
- **Des transports urbains plus adaptés**
- **Des transports urbains accessibles**
- **Des transports urbains plus sûrs et sécurisants**

La valeur ajoutée de l'action européenne



L'UE souhaite faciliter le changement sans imposer des solutions :

- **Simplification de la législation**
- **Mise au point de standards et facilitation de l'interopérabilité**
- **Augmentation de l'information et du conseil**
- **Supports financiers**
- **Nouvelles législations si nécessaires**



Le Pôle « Véhicule du Futur » d'Alsace/Franche-Comté répond au Livre vert européen sur la mobilité urbaine par:

- **Un cluster d'innovation collaborative à la recherche de partenariats entre les autorités publiques, les laboratoires de recherche industrielle et les PME**
- **La mise à disposition de solutions de niveau international en matière de véhicules et systèmes mobilité du futur : F-City, Cristal, Tracom, Modulobus, etc.**



Le Livre vert : sur quoi le Club Move on CityMobil va-t-il s'investir?

- **Concilier le développement économique des villes et l'accessibilité avec l'amélioration de la qualité de vie et la protection de l'environnement**
- **Proposer de nouveaux modes de transports privés et publics complémentaires à l'offre existante**
- **Créer de nouvelles infrastructures et services destinés à favoriser la rapidité et le confort du déplacement, tout en rationalisant l'utilisation de l'espace**



- **Repenser la mobilité urbaine par :**
 - **l'optimisation de tous les modes et l'organisation de la comodalité TI/TC**
 - **la gestion de la demande de déplacement, de qualité de vie et de protection de l'environnement**
 - **la conciliation des intérêts du transport de fret et du transport de passagers**
- **Engager les autorités locales dans la mise en œuvre et l'exploitation de services et applications innovants, dès les premiers stades, et ce avec l'ensemble des parties prenantes (exploitants, fournisseurs, prestataires de services, usagers, etc.**



Le Club « Move on CityMobil », c'est:

- **la mise en réseau d'une trentaine de villes européennes issues de groupements constitués autour de problématiques communes liées à la mobilité:**
 - le Reference Group de CityMobil,
 - la Métropole Rhin-Rhône,
 - le Pôle Véhicule du Futur
- **l'engagement de ces villes pionnières à répondre aux questions du Livre vert européen de la mobilité urbaine et à mettre en œuvre son plan d'action**
- **la promotion de nouveaux outils, services et méthodologies de dimensionnement et d'intégration urbaine**



Le Club « Move on CityMobil », c'est aussi :

- **l'accompagnement dans la définition de normes communes**
- **le rapprochement des compétences au service de l'innovation**
- **la préparation et la mise en œuvre d'actions concrètes, mises en œuvre par les autorités locales**
- **des échanges d'expériences, de connaissances, au profit d'une contribution plus immédiate et efficiente au ralentissement du réchauffement climatique**
- **la création d'un label de l'écomobilité européenne**



- **Le statut de membre du club permet aux villes partenaires d'être représentées par une personne participant aux différentes réunions, congrès ou assemblées générales du club. Cette personne est en principe un élu.**
- **Les communautés urbaines peuvent devenir membres du club pour leur compte ou celui de villes qui n'ont pas individuellement souscrit.**
- **Le calcul de la contribution annuelle est fixé selon le nombre d'habitants. Le montant est réévalué chaque année.**



1. Encourager les échanges d'informations et d'expériences en matière de politiques innovantes d'écomobilité :

- **Combinaison de compétences au service de l'innovation.**
- **Informations et forum Internet.**
- **Meetings réguliers consacrés à des sujets en relation avec les attentes des partenaires.**
- **Participation à des comités et des travaux de groupes thématiques.**
- **Etudes spécifiques.**



2. Promouvoir des pratiques appropriées :

- **Création d'un label de l'écomobilité européenne.**
- **Propositions et conseils en matière d'évènements nationaux et régionaux.**
- **Promotion d'outils d'évaluation et de recherche par l'intermédiaire d'un observatoire des politiques en matière d'écomobilité.**
- **Organisation de démonstrations techniques.**



3. Renforcer les échanges et harmoniser les étapes de l'innovation :

- **A un niveau européen, en relation avec les programmes R&D.**
- **A un niveau national, en relation avec les autres pôles concernés.**
- **A un niveau régional, en relation avec les entreprises locales et les associations d'usagers.**
- **Aider dans la définition de standards communs.**



- 1. Annonce de la création du club à Mulhouse (Mobilis-décembre 2007)**
- 2. Réponse au questionnaire du Livre vert (15 mars 2008)**
- 3. Publication du plan d'action du Livre vert (automne 2008)**
- 4. Réunion de lancement du club dans le cadre de Mobilis 2008 (18-20 novembre 2008) : présentations et démonstrations**
- 5. Définition auprès de chaque ville partenaire de planifications et de projets d'écomobilité (décembre 2008-novembre 2009)**
- 6. 2^e réunion du club (ville partenaire-mars/avril 2009), présentations et démonstrations**
- 7. 3^e réunion du club à Mulhouse (Mobilis 09) : panorama des différents projets**